

Soutenance de thèse de madame Marie-Laure VIALE (<https://nouvelles.univ-rennes2.fr/event/soutenance-these-madame-marie-laure-viale>)

Sous la direction de madame Hélène JANNIERE

Titre des travaux :

Le 1% artistique, une histoire croisée des politiques de l'Architecture et de la Culture, 1951-1983

Résumé : Signé le 18 mai 1951, l'arrêté du 1% artistique est un dispositif de commande publique qui vise trois objectifs : un soutien aux artistes, une démocratisation de l'art à l'adresse des élèves des nouveaux établissements d'enseignement public et la constitution d'une collection d'œuvres d'art. De 1951 à 1983, il est appliqué principalement dans l'architecture scolaire jusqu'à la création du fonds de la commande publique en 1983. Ces œuvres s'inscrivent d'une part, dans le contexte de la Reconstruction et de la construction en série des établissements scolaires, et d'autre part, dans les débats d'une « Nouvelle synthèse des arts » portée par Le Corbusier et André Bloc. Depuis sa création, le 1% est régulièrement dévalorisé car son imbrication dans les politiques de l'Équipement scolaire et de l'Éducation aurait empêché les artistes de faire œuvre. À cela s'ajoute la qualification d'art « officiel » qui a engendré une production critique réservée. Notre recherche a pris le contrepoint de ces jugements formulant l'hypothèse que le faisceau des contraintes avait provoqué des ouvertures, à la fois sur les techniques de construction mais aussi sur le plan pédagogique, ce dont les artistes avaient su se saisir dans leur recherche artistique. Développée en trois parties, la thèse définit en premier lieu les articulations fortes du croisement des tutelles, puis examine les conditions de formation des équipes architecte-artiste notamment à travers leur enseignement commun à l'École nationale supérieure des Beaux-arts, enfin elle analyse un échantillon d'œuvres d'art sur leur site et les modalités de la collaboration entre les acteurs, en empruntant à l'histoire orale.

La soutenance est publique